SMO
Seine et Yvelines Voirie

Vos représentants Convergence Syndicale vous informent

Communiqué de janvier 2026

convergence syndicale
SNT
Ensemble et pour tous : catégories A, B et C titulaires et contractuels

1er Comité Social Territorial du SMO … des avancées positives



Le **premier Comité Social Territorial du SMO** s'est tenu le 10 décembre 2026 et a débouché sur un certain nombre **d'avancées positives** pour les agents du SMO, même si certaines de nos demandes n'ont pas eu de réponse positives.

Pour **mieux informer les agents**, un **espace partagé** (via SharePoint) devrait être mis en service **en guise de service « Intranet »**. Les agents pourront ainsi avoir la possibilité d'accéder aux documents dont ils ont besoin : règlements ; procédures … et notamment les procès-verbaux des réunions des instances de dialogue social (Comité Social Territorial et Formation Spécialisée Sécurité Santé et Condition de Travail ou F3SCT).





Concernant le **déploiement du RIFSEEP**, nous avons regretté le manque de clarté sur le calcul du montant et le versement de l'IFSE et du CIA. En conséquence les représentants Convergence Syndicale n'ont pu voter favorablement les modalités présentées (et se sont abstenus en conséquence).

Sur le **règlement du temps de travail** : notre demande d'élargir les bénéficiaires des dons de congés aux agents qui assument le rôle de proche aidant pour accompagner un proche en perte d'autonomie ou présentant un handicap a été accordée. En revanche nous regrettons que les jours d'absences pour mariage/Pacs de l'agent, ou pour mariage des enfants ou des parents de l'agents soient inférieurs à ceux des agents du Département des Yvelines.





Concernant le **télétravail**, 2 points de souplesse ont été ajoutés à la charte :

- Autorisation possible du lundi pour le télétravail ;
- Possibilité de télétravailler dès la prise de poste (suppression d'une ancienneté minimale).

Forfait Mobilités durables (pour les agents non MAD) : possibilité de versement jusqu'à 300 € par an et le forfait est notamment cumulable avec le remboursement partiel du Pass Navigo.





Ajustement de la direction opérationnelle : nous avons rappelé la nécessité que les moyens et en particulier les moyens humains, soient adaptés aux missions, notamment dans le cadre du développement de l'activité du SMO vers du service aux communes.

Problèmes informatiques : nous avons rappelé que les difficultés informatiques persistent depuis la cyber attaque de mai 2025 et détériorent fortement les conditions de travail des agents impactés (logiciels ne fonctionnement pas, procédures plus complexes, pas d'accès aux documents partagées sur serveur ; problèmes d'impression …).





L'équipe Convergence Syndicale : vos représentants à votre service

07 63 59 67 13 ou Convergence.smo.syv@gmail.com

Espace d'information EPI/SMO : https://snt-cd78.org/epi-78-92/

